

Les travaux de Paul Fustier : le don, la dette et le dû dans le lien d'accompagnement

Fustier, P. 2000. *Le lien d'accompagnement entre don et contrat salarial*, Paris, Dunod.

Fustier, P. 2008. « La relation d'aide et la question du don », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 6, 27-39.

Fustier, P. 2015. « Du travail social ; la part du don », *Vie sociale et traitements*, 2, 126, 20-26.

Gaillard, G. ; Ravon, B. ; Borie-Bonnet, H. ; Bompard, V. 2020. *Rencontre avec Paul Fustier. L'institution au quotidien, une pensée clinique*, Toulouse, érès.

Pour qui fait métier engageant une relation dissymétrique, que ce soit en thérapie, en conseil conjugal, en rééducation ou en travail social, les travaux de Paul Fustier sont incontournables tant, dans un vocabulaire à fois simple et rigoureux, il éclaire ses enjeux transférentiels et contre-transférentiels en le référant à la problématique du don et de la dette. Paul Fustier (1937-2016), psychologue et professeur de psychologie à l'université Lumière Lyon 2, est une figure à la fois atypique

et emblématique de la clinique des équipes et des institutions, dans le champ du travail social et du soin psychique. Toujours à partir des difficultés et questions concrètes du terrain rapportées dans ses nombreuses analyses de la pratique, ses articles et ouvrages développent une réflexion éthique et théorique sur les processus en jeu dans la relation d'aide et dans tout lien créé par un accompagnement professionnel. Reprenant les apports de l'anthropologue Alain Caillé sur la socialité, Fustier distingue deux niveaux de socialité qui s'entremêlent dans la relation d'aide : celui, rationnel, du contrat de travail, qui relève de la socialité secondaire, et celui, plus affectif, d'un échange par le don, participant de la socialité primaire. La socialité primaire est à la base des liens intersubjectifs et concerne les relations où la dimension affective prédomine : relations familiales, amoureuses, amicales, de voisinage. La socialité secondaire se déploie dans les relations de la sphère groupale, institutionnelle ou politique. Tout professionnel s'y inscrit dans la mesure où son acte (service, thérapie, remédiation, rééducation), délimité par un objectif, avec un

début et une fin, est offert contre rémunération, donc dans un ordre marchand. La socialité primaire, elle, ne vise pas un objectif financier mais une finalité de reconstruction psychique ou de réaménagement des liens interpersonnels. Tout professionnel « aidant » autrui est donc pris dans un réseau de socialité primaire dont il est un agent privilégié pour ses patients/usagers/clients. Ces trois termes montrent bien la prise dans ces deux types de socialité par l'oscillation de la définition du statut de l'aidé, le néologisme de « patientelle » venant en indiquer la tentative de compromis.

Paul Fustier montre l'importance de penser les aléas de la relation professionnelle en termes de socialité car une telle lecture permet de repérer la nature des processus d'échange et leurs effets au sein même de la relation d'aide qu'il préfère appeler « lien d'accompagnement », titre d'un de ses ouvrages les plus connus (2000). En effet, il est fréquent, surtout chez les personnes en grande précarité ou fragilité, que la question « Pourquoi il m'aide ? Pourquoi fait-il cela ? Qui est l'autre et qui suis-je pour lui ? » se pose : « Est-ce simplement parce que c'est son travail ou est-ce aussi

parce que je l'intéresse (narcissiquement) ? » La demande, on le voit en psychanalyse, est aussi une demande de reconnaissance, voire d'amour. Aussi la socialité primaire est perçue par la personne aidée dès que le professionnel en fait « plus » que ce qu'exige son contrat de travail. Cette interprétation en termes de don est favorisée toutes les fois qu'une personne a l'impression (subjectivement, donc) que le professionnel dépasse sa fonction en lui proposant « un plus », que ce soit sous forme de temps, de reconnaissance narcissique, de dévoilement d'une part de sa vie privée ou de service rendu. Fustier développe alors ce qui amène l'aidé à interpréter l'énigme du « Pourquoi il m'aide ? » dans le sens d'un don d'amour et ce qui du côté du travailleur social (ou du psy) peut induire à son insu ce type d'interprétation, tout en rappelant que : « Aucune des deux modalités de réponse n'est définitive et la personne en difficulté peut interpréter l'agir du professionnel comme relevant d'une pratique neutre, dictée par les seules règles du métier, alors qu'à d'autres moments surgit l'espoir que l'acte relève d'un don faisant preuve d'amour » (2008, p. 180).

Pour Fustier lisant l'œuvre de Marcel Mauss sur l'échange par le don, l'interprétation de l'usager en termes de don fait entrer dans le système d'obligations bien décrit par l'anthropologue : obligations de donner, d'accepter le don, de rendre (contre-don) et ainsi de suite, car l'échange par le don nourrit la dette. C'est ainsi qu'on peut comprendre le côté interminable de certaines prises en charge. Freud avait déjà en son temps averti les psychanalystes du risque de l'échange de confidences en tant qu'elle supprime la dissymétrie constitutive du transfert, et donc la possibilité de la cure elle-même. Autrement dit, le don est un cadeau empoisonné de la part de tout professionnel et Fustier ne manque pas de rappeler la double étymologie du mot don : le cadeau (la dot), mais aussi la « dose » (dosis : la dose de poison nécessaire à la mort).

La question de ce qui s'échange entre thérapeute et patient est toujours posée même si elle n'est pas toujours explicitée, comme dans les exemples suivant : certains patients reprochent à leur thérapeute de ne pas en avoir pour leur argent car la durée de la séance ne correspond pas à la quotité financière ou au nombre

de paroles dites ; certaines enfants veulent embrasser leur thérapeute en échange du bien-être éprouvé ; certaines personnes aidées font un cadeau en plus de la rémunération du professionnel. Mais le contre-don, montre Fustier, peut prendre bien d'autres formes qu'un objet, ce peut être un secret, une confiance. Dans tous les cas, le système don/contre-don crée un lien particulier dont Fustier analyse les destins possibles allant de l'intensification d'un lien narcissique à la rupture du lien d'accompagnement, généralement violente.

Pour analyser la circulation du don, de la dette et du dû, Paul Fustier n'hésite pas, donc, à puiser dans les travaux de Mauss, mais aussi de Winnicott, dans la mesure où ils lui permettent de penser les enjeux de contractualisation de la relation d'aide. Sa transposition du modèle anthropologique du don/contre-don nous permet de comprendre comment les professionnels ont une responsabilité dans le processus d'échange, selon qu'ils entrent dans l'échange par le don et permettent ou non au patient de régler sa dette. C'est la manière de Paul Fustier d'évoquer sans le dire quelque processus de

liquidation du transfert qu'il associe à « l'interdit de parasitage » ; la dette, pour lui, est une question de généalogie : l'aidé est dans une situation analogue à celle de l'enfant vis-à-vis de ses parents et n'a pas à rendre quelque chose sous forme d'un contre-don dans un échange horizontal mais à l'orienter vers un autre qu'il aide à son tour : « Il ne va pas rendre le don à celui qui l'a donné, mais à une tierce personne » (cité par Gaillard et coll., 2022, p. 99). Cette conception du réglage de la dette, symbolique, donc, rejoint les travaux de Pierre Legendre qui, dans les années 1990, a développé le concept de « justice généalogique ». La pensée de Paul Fustier constitue certainement une approche complémentaire originale de celle de René Kaës, avec qui il a travaillé, sur les alliances inconscientes.

Dans nos champs professionnels, il n'y a jamais seulement une aide utilitaire par le don d'un objet ou d'un service, mais un échange avec un sujet aidé qui se doit de répondre à une certaine attente : par exemple en se montrant actif et participant à sa manière, notamment en se prenant en charge ou en étant un bon patient digne d'intérêt. La relation est donc

implicitement contractualisée avec le risque que chacun soit pris dans cette logique de don/contre-don. Cette logique peut se complexifier quand le lien ne va pas de soi, particulièrement quand l'offre d'aide est proposée à des personnes carencées et désillusionnées sur la capacité d'aide d'un autre. Pour Fustier, elles se sentent exclues de toute forme de lien parce qu'elles sont prisonnières du dû, à l'instar de ce que décrit Winnicott dans la tendance antisociale.

Illustrant son propos par de nombreux exemples au fil de ses réflexions, Fustier ne se contente pas d'analyser la problématique du don mais propose aussi des pistes pour s'en débrouiller car toute relation d'aide se joue sur les deux registres de socialité. Il nous propose ainsi une sorte de règle fondamentale : « On doit faire en sorte que l'usager ne puisse jamais interpréter avec certitude les actes du praticien soit comme étant de l'ordre d'une obligation professionnelle relevant d'une norme d'emploi, soit comme étant de l'ordre du don, avec ce que cela implique d'engagement personnel : l'interrogation doit demeurer. C'est à ce prix qu'un travail psychique sur

les liens sociaux peut se faire, dans une interrogation sur autrui. Cela implique que le praticien sache se maintenir dans l'indécidable, entre salaire et don, en adoptant une position relationnelle qui autorise les

interrogations sans jamais apporter de réponse définitive » (2015, p. 26).

Jean-Pierre Durif-Varembont
Psychologue, psychanalyste
HDR émérite université Lyon 2